

Nombre de membres :

- En exercice : 25
- Présents : 18
- Votants : 22
- Procuration(s) : 4
- Absent(s) excusé(s) : 7
- Absent(s) :

DEL 2024_048

Date de convocation :

le 24 avril 2024

Date d'affichage :

le 24 avril 2024

Fait à Aigondigné,

Le 24 avril 2024

Ont signé au registre tous
les membres présents.

Pour extrait conforme

L'an deux mil vingt-quatre, le trente du mois d'avril à 20h30, les membres du Conseil Municipal, ont été légalement convoqués en séance ordinaire par Patricia ROUXEL, Maire de la commune d'Aigondigné, à la salle des fêtes de Mougou, place de la Mairie, 79370 Aigondigné.

CONVOQUES : AIMON Céline, AUDÉ Laurent, BAUMGARTEN Christian, BOURDIER Christine, COUSSET Alain, DAGUTS Karine, DIDIER Emilien, DOBIOT Philippe, DUMORTIER Roselyne, GOMES-TEXEIRA François, GUILLORIT Mikaël, HIPEAU Gaëlle, LARGEAU Vanessa, LE BARS Arlette, LECULLIER Lysiane, MAGNE Didier, MARTINEZ Olivier, NOIZET Michel, RIVAULT Pierre, ROUXEL Patricia, TEXIER Fernando, THIBAUT Evelyne, TROCHON Patrick, ZAPATA Laurie.

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) : AUDE Laurent, GARNIER Céline et ZAPATA Laurie - AIMON Céline à DUMORTIER Roselyne, HIPEAU Gaëlle à ROUXEL Patricia, NOIZET Michel à MAGNE Didier et RIVAULT Pierre à LARGEAU Vanessa

Absents :

Secrétaire de séance : TEXIER Fernando

Délibération 2024_048 : FINANCES

Objet : Plan de financement pour le remplacement des lanternes – Tranche 4 – Secteurs de Sainte-Blandine, Thorigné et Mougou

Madame le Maire expose que dans la continuité du remplacement des lanternes de type SHP vétustes par des LED, une Tranche 4 est prévue pour les secteurs de Ste-Blandine, Thorigné et Mougou

Le devis proposé par SEOLIS pour remplacer les lanternes correspondant à la Tranche 3 s'évalue à 21 985,04 € HT soit 26 382,05 € TTC.

Comme pour les autres Tranches précédentes, ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention du SIEDS au titre du programme « Eclairage Public 2024 » avec le plan de financement prévisionnel suivant :

ORIGINE	MONTANT DE LA DEPENSE SUBVENTIONNABLE	POURCENTAGE	MONTANT DE LA SUBVENTION ESCOMPTEE
• SIEDS Éclairage public 2024	11 981,76	70%	8 387,23 €
Autofinancement :			
• Fonds propres	21 957,84	61.80%	13 570,61
TOTAL EN HT			21 957,84

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés :

- Autorise Madame le Maire à signer le devis,
- Adopte le plan de financement exposé ci-dessus,
- Autorise Madame le Maire à solliciter les subventions détaillées ci-dessus et à signer tout acte y afférent.

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,
Patricia ROUXEL



Certifiée exécutoire par la Préfecture des Deux-Sèvres, le :

Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,

et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.